

Synthèse des échanges

Point Coronavirus - Organisations syndicales - Maire-Présidente

Date de la réunion : 26 mars 2020, de 14h30 à 16h- Audio conférence

Participants :

Pour la collectivité :

Johanna ROLLAND, Maire-présidente ;
Elisabeth LEFRANC, Vice-présidente et adjointe au Maire en charge des ressources humaines ;
Jonathan KERMORVANT, cabinet de la Maire-Présidente
Olivier PARCOT, Directeur général des services,
Nathalie HOPP, Directrice générale adjointe, Direction générale ressources
Didier FILLION NICOLET, Directeur général adjoint, Direction générale sécurité et tranquillité publique
Patrick COROYER, Directeur du département RH
Sandrine KEMER, Responsable du service dialogue social

Pour les organisations syndicales :

Pour le syndicat CGT : Anita GADET, Guillaume GOALEN, Franck GAILLARD ;
Pour le syndicat CFTD : Natacha ORIAL, Alvina LE DROGO ;
Pour le syndicat UNSA : Sophie HUNEAU.
Pour le syndicat FO : Sylvie DAGUIN, Yohann MORIN ;
Pour le syndicat CFTC : Marie-Laure VERITE-GARNIER, Jean-Yves LE TOURDU ;

Diffusion à l'ensemble des participants

Éléments introductifs :

J.ROLLAND remercie la mobilisation des organisations syndicales sur cette période inédite.

Elle propose d'aborder dans un premier temps l'état de la situation nantaise, puis trois questions majeures : la protection des agents, les ajustements du plan de continuité d'activité, et enfin les points RH.

État de la situation nantaise

En lien quotidien avec les acteurs institutionnels locaux, tels que l'ARS, le CHU, le Préfet, la région des Pays de Loire, J.ROLLAND rappelle que notre région est la moins touchée en termes de nombre de cas contaminés, de gravité des cas, et de calendrier. L'ensemble des mesures de confinement a un impact positif et permet d'aborder la situation dans de meilleures conditions que d'autres territoires. Elle ajoute l'anticipation et la collaboration des services de soins publics et privés sur le territoire avec la déprogrammation des interventions non urgentes.

L'attention est portée aux plus démunis et aux plus fragiles, notamment les personnes âgées isolées, sur le volet d'aides alimentaires. Plus globalement, il s'agit d'apporter un soutien aux acteurs associatifs et culturels.

Enfin, chaque samedi, un point est organisé avec les maires des grandes villes afin de partager les pratiques et les questions qui se posent dans cette lutte contre le coronavirus.

La priorité N°1 : la protection des agents

J.ROLLAND remercie les organisations syndicales pour leur participation à la réunion du mercredi 25 mars portant sur le volet CHSCT, pilotée par Élisabeth LEFRANC, avec l'appui de la direction générale et des services RH. Cette réunion par téléphone a permis de clarifier en détail les mesures de protection des agents. Elle rappelle la nécessité de faire bloc collectivement sur ce sujet et invite une prise de parole de chaque organisation syndicale.

Le syndicat CGT :

G.GOALEN indique que la CGT n'est pas satisfaite du format de la réunion évoquée, considérant que le principe n'a pas été clairement respecté, à savoir la prise de paroles des mandatés CHSCT exclusivement. Plus globalement, sur ce premier volet, la CGT reste vigilante et alertera autant que nécessaire.

A.GADET regrette l'absence de réponse aux 2 interpellations transmises à ce stade. Elle demande des réponses claires et objectives. Elle constate une disparité de réactivité au niveau des secteurs dans l'appropriation des mesures de protection (notamment pour les agents de l'éducation). Elle rappelle la vigilance à apporter dans le déploiement de l'information.

F.GAILLARD ajoute que l'information circule difficilement auprès des agents de terrain des services de Nantes métropole.

Le syndicat CFDT :

N.ORIAL salue l'organisation de la réunion CHSCT, associant les secrétaires de section, permettant de faciliter la coordination entre les mandatés CHSCT et la réunion avec la Maire-présidente.

Elle n'entre pas dans la polémique quant à la présence ou non de la CFTC : nécessité d'unité. Elle rejoint la CGT, constatant que l'information circule difficilement dans les EHPAD. Pour exemple, des agents font remonter à la résidence autonomie du Croissant la poursuite d'animations collectives ou le fait de laisser les résidents aller faire leurs courses, pratiques paradoxales par rapport au confinement attendu, d'où l'importance de réaffirmer des règles claires et fermes aux agents mobilisés. Elle ajoute le stress des auxiliaires de puéricultrice qui interviennent dans les EHPAD, considérant que ce n'est pas le même métier, générant parfois de la culpabilité à mettre en danger les résidents.

Le syndicat UNSA :

S.HUNEAU apprécie ces temps d'échanges complémentaires. Des points restent à traiter :

le rappel des consignes d'usage des véhicules professionnels, notamment pour les équipes des pôles. Elle évoque une situation compliquée, constatée la semaine dernière : le rassemblement d'agents, sans permettre les mesures de distanciation imposées.

Elle partage le stress des agents exposés en 1ère ligne, mais demande à valoriser également les agents mobilisés dans le PCA en back office, sans que les services essentiels ne pourraient fonctionner.

Le syndicat FO :

S.DAGUIN rappelle le courrier transmis à l'issue de la réunion du 19 mars. Elle se félicite des décisions prises, notamment en ce qui concerne la fermeture du service des formalités administratives et la suppression des marchés alimentaires. Elle demande une décision claire quant à la demande du Préfet de réouvrir les déchetteries. Elle souhaite également une réponse pour les agents PM confrontés à la prise en charge des migrants ou personnes précaires sans domicile. Elle partage l'avis de la CFDT : permettre un binôme secrétaire/mandaté pour la réunion CHSCT. Ce format différent garantit la coordination des informations auprès de chaque organisation syndicale.

Y.MORIN se félicite des réponses apportées concernant la réserve de masques sur 3 semaines et attend la confirmation des livraisons à venir. Il demande à définir des modalités permettant de garantir une communication régulière entre les encadrants et les agents non mobilisés dans le PCA. S'agissant du site A.VARDA, il se réjouit de l'accueil des volontaires et de l'intérêt de cet équipement dans le contexte actuel.

S.DAGUIN revient sur la question des EHPAD : comment seront pris en compte les heures travaillées (WE et/ou HS) des agents volontaires mobilisés hors DPVA dans le PCA ?

Le syndicat CFTC :

ML.VERITE GARNIER revient sur sa présence à la réunion CHSCT. Elle rappelle que le format a été validé collégalement lors de la 1ère réunion sous ce format. Elle regrette les propos « déplacés » dans cette période de crise et demande une unité au profit des agents mobilisés. Elle constate également la difficulté de circulation de l'information. Elle salue la dotation de masques clarifiée le 25 mars. Elle alerte : à l'école AMPERE, le directeur a décidé une distribution restrictive en excluant les AER. Pour les agents volontaires, elle s'étonne de la diffusion d'attestation d'employeur sans plus d'éléments ce qui génère de l'incompréhension pour les agents concernés.

J.ROLLAND résume trois éléments majeurs :

1. le sujet des EHPAD mérite une attention collective. Elle remercie et invite les organisations syndicales à poursuivre leurs remontées le plus précisément possible pour réajuster les consignes le cas échéant.
2. s'agissant des déchetteries, elle assume son désaccord avec la demande du préfet, considérant que d'autres structures existent pour les artisans et professionnels du BTP.
3. S'agissant du site Agnès VARDA, elle confirme l'appréciation très favorable des usagers et du tissu associatif, service essentiel pour accompagner les plus fragiles et protéger le plus grand nombre.

Par ailleurs, elle note 3 questions à traiter :

1. Celle du passage d'informations aux agents de terrain d'une part, et plus globalement à tous les agents ;
2. La question des EHPAD ;
3. La question de la collecte des déchets.

O.PARCOT remercie les remontées des organisations syndicales et apporte les réponses suivantes :

1. L'information aux agents en temps normal est déjà un point de vigilance. En temps de crise, un bulletin d'information est diffusé chaque jour, et relayé par les encadrants et les collègues aux agents par le biais de coordonnées personnelles pour ceux qui les ont transmis. Sur le terrain, des affiches sont réalisées et, pour prendre l'exemple de l'usine de l'eau, des temps d'infos sont organisés par l'encadrement dans le respect des mesures de précaution. A ce stade, il invite les organisations syndicales à proposer d'autres modalités.
2. S'agissant de la situation dans les EHPAD, une réunion dédiée se tient tous les 2 jours. Il prend acte des consignes non passées et confirme que des relances ont d'ores et déjà été effectuées hier et que les dotations EPI sont distribuées.

3. Il confirme la non reprise d'ouverture des déchetteries contrairement à la demande du Préfet considérant que d'autres leviers existent. S'agissant de l'OPC, tous les équipages disposent de lingettes et de gel ou/et solution hydroalcooliques en volume suffisant. Des consignes ont été passées pour limiter à 2 le nombre de personnes en cabine, équipage suivi par 1 agent en voiture sur le trajet entre le vestiaire et le secteur pour l'aller et le retour. Ces agents sont sensibilisés aux risques et appliquent d'ores et déjà les précautions d'usage dans l'exercice de leurs fonctions. Les embauches et départs décalés permettent de limiter le nombre d'agents présents en vestiaire.

Le syndicat UNSA :

S.HUNEAU salue la décision de l'autorité territoriale concernant les déchetteries. Elle demande à prendre en compte l'adaptation des agents de maîtrise mobilisés à l'OPC en nombre restreint en termes d'élargissement de leur amplitude de travail et de la nécessaire régulation auprès des équipes de collecte. Elle alerte la collectivité, au motif d'une sollicitation du BATI à relancer des chantiers. Or cette démarche est contraire à celle de garantir exclusivement les services essentiels à la population.

La Maire présidente :

J.ROLLAND répond sur la question des chantiers : elle rappelle que la ligne est claire en interne comme en externe, qui est celle de la priorité sanitaire. Dans ce contexte, il s'agit d'agir avec discernement : garantir la possibilité de mener des chantiers prioritaires (ex :ascenseurs du CHU) mais aussi garantir toutes les conditions de l'accès des usagers à leurs besoins alimentaires.

Le Directeur général des services :

O.PARCOT ajoute que cet état d'esprit général dicte la règle. Il affirme qu'il n'y a pas eu de consignes du BATI. Par contre, notamment pour les chantiers écoles en cours, des entreprises ont sollicité le souhait d'une reprise. Il invite l'UNSA à apporter des précisions pour lever toute confusion sur ce sujet. Enfin il rappelle la mise en place d'une assistance psychologique pour tous agents, notamment le personnel des EHPAD.

Le syndicat CGT :

A.GADET indique que sur le format de la réunion CHSCT, il n'y a pas de polémique, simplement la nécessité de respecter le fait que les secrétaires généraux restent dans une posture d'auditeurs.

Le syndicat FO :

S.DAGUIN se satisfait de la position de la collectivité concernant les déchetteries. Elle était déjà informée pour l'OPC, dont l'adaptation de organisation est similaire à celle d'autres villes (telles que LAVAL). Elle reste vigilante sur les conditions de travail des agents. Elle demande une réponse sur la protection des agents de la PM pour la prise en charge des migrants.

Le directeur général adjoint DGSTP :

D.FILLION NICOLET répond que les agents PM, quel que soit le public pris en charge, dispose d'une dotation de gel, gants, et de masques dont l'usage reste à l'appréciation des publics et du contexte d'intervention.

Le syndicat CFTC :

ML.VERITE GARNIER confirme que les consignes limitant le nombre d'agent voirie par véhicule de service sont respectées.

Le syndicat CFDT :

N.ORIAL salue la décision de maintenir la fermeture des déchetteries.

Le syndicat CFTC :

ML.VERITE GARNIER indique que des stocks d'EPI ayant vocation à protéger les agents les plus exposés (charlottes, sur-blouses, sur-chaussures) seraient disponibles également dans des écoles.

Le Directeur général des services :

O.PARCOT remercie la CFTC et répond que si tel est le cas, ce stock sera centralisé au profit du personnel soignant.

Les ajustements du plan de continuité d'activité (PCA)

O.PARCOT rappelle l'objectif : réduire autant que possible le niveau de présentiel. Depuis la semaine dernière, le PCA a été ajusté et à ce jour stabilisé dans ce sens. Pour illustration, la fermeture du service des formalités administratives, et celle des marchés ouverts .

Le syndicat CGT :

G.GOALEN demande la position de la collectivité concernant les dispositions prévues dans la loi d'urgence sanitaire. Par ailleurs, il rappelle la demande exprimée de la CGT de pouvoir disposer de l'ensemble des 16 PCA, en attente de réponse à ce jour.

La Maire présidente :

J.ROLLAND répond que la collectivité reste en veille, notamment dans les échanges avec les Maires et les services de l'Etat. A ce stade, les dispositions s'appliquent aux salariés du privé. Elle garde la plus grande vigilance si une transposition s'imposait. S'agissant des demandes de mise à disposition de PCA, elle demande au DGS de traiter la question.

Le syndicat FO :

S.DAGUIN comme la CGT dénonce ces nouvelles dispositions législatives et craint des abus des employeurs du privé. Elle confirme la non application aux salariés du service public mais reste très vigilante.

Le syndicat UNSA :

S.HUNEAU constate des diversités d'organisation dans les pôles, notamment concernant les services nettoyage.

La Maire présidente :

J.ROLLAND répond qu'une analyse sera faite sur les pôles afin de répondre à l'UNSA.

Les questions RH

J.ROLLAND indique que dans ce contexte exceptionnel et difficile, elle souhaite une prime exceptionnelle pour les agents les plus mobilisés. A ce titre, elle a demandé au DGS de travailler sur une proposition de prime non généralisée dont les modalités restent à définir. Elle précise qu'elle souhaitait partager cette proposition en amont avec les organisations syndicales.

Le syndicat FO :

S.DAGUIN salue cette proposition, considérant que la collectivité anticipe les demandes de FO. Pour autant, cette proposition nécessite une démarche de discussion et de négociation. Dans tous les cas, cette prime devra être attribuée aux agents et volontaires.

Le syndicat CFTC :

ML.VERITE GARNIER se félicite de cette proposition, à privilégier auprès du personnel le plus exposé. Par ailleurs, elle invite d'ores et déjà à se projeter sur l'après confinement, en prenant en compte notamment l'état psychologique des agents pendant et après crise.

Le syndicat CGT :

G.GOALEN considère qu'il ne s'agit pas d'une question de prime, mais demande une négociation salariale plus globale.

Le syndicat CFDT :

N.ORIAL rejoint la position de la CFDT nationale, en faveur d'une valorisation des agents investis. Elle ajoute la nécessité de bien encadrer les conditions d'attribution, non pas dans le sens d'une prime de risque mais de valorisation du travail, sans perdre de vue le nombre de femmes seules en ASA qui gardent leurs enfants et ne peuvent se mobiliser. Elle craint un sujet explosif.

Le syndicat FO :

S.DAGUIN dénonce l'écrêtement du RIE pour les parents élevant seuls leurs enfants, notamment pour ceux âgés entre 12 et 16 ans, sans autre alternative de garde que la pose d'ASA. Ces agents, certes non éligibles à l'attribution d'une prime exceptionnelle, doivent cependant pouvoir bénéficier d'un maintien de salaire.

Le syndicat UNSA :

S.HUNEAU acte cette proposition de prime exceptionnelle, ajoutant que des discussions sont en cours sur ce sujet au niveau national. Elle rappelle la nécessité de cibler les plus exposés, mais aussi les agents investis en back office. Elle invite la collectivité à respecter la doctrine nationale concernant le RIE. Elle s'étonne que le compte-rendu des échanges de la réunion du 19 mars n'ait pas repris les propos de la Maire présidente. Elle attend, dans cette volonté de « renouveau » du dialogue social, une réponse claire sur ce sujet, dans le respect des recommandations de la fonction publique territoriale, à savoir le maintien des éléments de rémunération sans condition de présentiel.

Elle invite d'ailleurs les services à consolider les réponses apportées dans le bulletin d'information, plutôt que d'entretenir des confusions. Elle demande que toutes les organisations syndicales soient destinataires des informations diffusées aux cellules de gestion en parallèle. Elle confirme que les informations relatives à la garde d'enfants du personnel mobilisé concernent la tranche d'âge 0-12 ans, alors que la responsabilité parentale des 12-16 ans s'impose, sans autre alternative que la prise d'ASA.

Le syndicat CGT :

G.GOALEN regrette l'absence de réponse apportée à l'interpellation relative à la question des contractuels. Il donne l'exemple de la direction de la BM, au sein de laquelle un agent a reçu lundi 16 sa prolongation pour la période du 22 au 31 mars, puis quelques heures après un mail contradictoire annonçant qu'au vu des circonstances, la bibliothèque devant fermer sans doute plusieurs semaines, son contrat ne serait pas renouvelé.

Le directeur du département RH :

P.COROYER répond qu'il a lui-même répondu à la CGT ce lundi 23 mars à 12h15 pour une interpellation transmise le vendredi 20 mars à 17h22. Il relit la réponse : « aucun contrat n'a été suspendu. Les durées initiales de contrats sont maintenues. Par ailleurs, 243 contrats qui arrivaient à leur terme courant mars ou fin mars ont été prolongés. La collectivité applique les mêmes modalités d'organisation de travail pour les titulaires que pour les agents sous contrats. ». S'agissant des situations individuelles pour lesquelles ce principe ne serait pas respecté, il invite la CGT à les faire remonter.

Le syndicat CFDT :

N.ORIAL demande à faire suivre les réponses apportées à chacune des interpellations syndicales.

Le syndicat CFTC :

ML.VERITE GARNIER demande à avancer ensemble dans l'intérêt des agents. Elle sollicite l'annulation des prélèvements d'abonnement transport TAN ou Région. Elle note le report de distribution des titres de restauration mais demande de prévoir une distribution pour les agents en présentiels.

La Maire présidente :

J.ROLLAND distingue 3 sujets différents :

1. la définition des contours d'une prime exceptionnelle non généralisée, à destination des agents les plus mobilisés dans la continuité des services essentiels : notamment pour le personnel investi dans les EHPAD, sans minorer pour autant l'investissement des agents mobilisés sur les fonctions support.
2. la question des ASA : sur ce point, elle prendra appui sur les clarifications nationales à venir et dès samedi 28 mars sur l'analyse ses échanges avec les maires des grandes villes de France et s'engage à apporter une réponse consolidée semaine prochaine
3. la question des rémunérations qui doit être traitée plus globalement dans un prochain mandat

Le Directeur général des services :

O.PARCOT indique que sur la question des ASA, il s'agit de préserver une équité entre les agents mobilisés ou non. Les discussions sont en cours au niveau national et la réponse mérite d'être consolidée. S'agissant des modalités de garde d'enfants de 12 à 16 ans du personnel mobilisé, il demande à vérifier.

Le syndicat CGT :

A.GADET rappelle que la CGT a interpellé la collectivité sur le dossier charte NTIC applicable aux OS . Dans ce contexte de gestion de crise, la CGT demande à modifier les dispositions prévues permettant de s'appuyer sur des listes de diffusion, tout en respectant les règles et notamment en s'appuyant sur l'outil SYMPA permettant aux agents de se désabonner le cas échéant.

Le syndicat CFTC :

ML.VERITE GARNIER demande à prévoir une procédure ad hoc pour les agents volontaires, titulaires d'un permis de poids-lourds dont le renouvellement reste à activer, afin de palier aux besoins de la collectivité. Par ailleurs, elle propose dans un prochain bulletin d'information que soit indiqué le report des concours. Elle renouvelle sa demande pour maintenir la distribution des titres de restauration pour les agents en présentiel, et souvent en difficulté, tels que les agents d'entretien. Enfin, elle demande comment seront rémunérés les mercredis travaillés pour les animateurs de Léo Lagrange, jour non travaillé habituellement.

Le syndicat CFDT :

N.ORIAL demande si la proposition du groupe TOTAL d'attribuer un plein d'essence au personnel soignant concerne également les agents territoriaux travaillant dans les EHPAD.

Conclusion :

La Maire-présidente remercie de ces remontées. Elle reste attentive à l'ensemble de ces sujets, dont le traitement nécessite d'être séquencés- les services RH, étant eux-mêmes mobilisés dans le PCA. Elle relaie toutes les dispositions facilitant le travail des agents des EHPAD.

Elle compte sur ces échanges importants avec les des organisations syndicales, encore plus dans la période de crise actuelle, sachant que les 10 jours à venir vont être déterminants. A ce titre, elle invite les organisations syndicales à être le plus précis possible dans le cadre de leurs interpellations permettant ainsi un traitement efficient et une réponse adaptée. Elle compte sur l'esprit de responsabilité de chaque organisation. Elle entend le besoin de partager et d'être le plus efficace possible.

Elle remercie l'ensemble des participants et renouvelle la tenue d'une réunion sous ce format semaine prochaine.